



Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des Captages de Potte et Morchain

Réunion du Comité de Pilotage (3)
19 Décembre 2017 – 09h30 – Licourt
Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
M. Philippe Cheval	Président
Mme Sandrine Petit	Directrice
Mme Liliane Rubin	Membre du bureau du SIEP
Mme Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
GEONORD	
Mme Perrine Gamez	Chargée de projet
Antea Group	
Mme Claire Jullien	Chargée de projet
Agence de l'Eau Artois Picardie	
M. Loïg Meteron	En charge des ORQUE
Maire	
M. Jean-Paul Bourgy	Maire de Morchain
M. Michel Merel	Maire de Potte
M. Pascal Blondelle	Maire d'Epénancourt
M. Marcelle Douvillé	Adjoint au Maire
DDTM	
Mme Marion Hecquet	
AMEVA	
Mme Mélanie Leclaire	SAGE Haut de Somme
Représentants agricole	
Mme Charlotte Wissocq	Exploitant à Morchain
M. François Formentin	Représente Cyrille Formentin, exploitant à Morchain

Opérateurs agricoles	
Mme Aurélie Albaut	Chambre d'Agriculture
M. Emmanuel Du Terte	Chambre d'Agriculture
Mme Mathilde Evrard	Ternovéo
M. Guy Rousseau	CETA Ham Vermandois
Ludovic Leleu	ASEL

Excusés

SIEP	
M. Gérard François	Vice-Président du SIEP du Santerre
Représentant des consommateurs d'eau	
M. Didier Crampon	
ABP	
M. Jean Baptiste Pertriaux	Directeur adjoint
Conseil Régional Hauts de France	
Mme Marie-Olivia Allard	

Documents transmis à l'ensemble des participants :

Cette réunion des membres du comité de pilotage de l'ORQUE des captages de Potte et Morchain a permis d'aborder les points suivants :

1. Propos introductifs
2. Rappels - Contexte de l'étude
3. Présentation du diagnostic agricole
4. Présentation du diagnostic non agricole
5. Suite à donner : [réalisation des groupes de travail et élaboration du programme d'actions](#)

Le document présenté en réunion et le compte-rendu sont consultables sur le site internet du SIEP : <http://siep-du-santerre.fr> : Onglet "Qualité de l'eau" ➡ "Opération de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau de Potte et Morchain".

1. Propos introductifs

Philippe CHEVAL, Président du SIEP du Santerre, remercie les participants pour leur présence et la commune de Licourt pour l'accueil dans la salle polyvalente. Il souhaite faire un tour de table afin que l'ensemble des membres se présentent.

Philippe CHEVAL explique le contexte lié à l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) de Potte et Morchain.

Philippe CHEVAL explique que pour l'ORQUE de Caix, la démarche est plutôt curative car les taux de nitrates sont déjà élevés. Aujourd'hui l'opération menée sur Caix est importante puisque l'année 2017 permettra de mesurer l'avancement des actions et l'atteinte des objectifs fixés à 5 ans. En revanche, il se félicite d'avoir lancé avec l'accord des membres du comité syndical du SIEP du Santerre **une ORQUE volontaire sur les captages de Potte et Morchain comme une démarche préventive**. En effet, les taux de nitrates ne dépassant pas les 50 mg/l et les produits phytosanitaires sont présents seulement sous forme de traces dans les captages de Morchain. Il s'agit de suivre une démarche cohérente de manière efficace et sereine sur le territoire afin de préserver l'intégralité des ressources en eau du SIEP du Santerre.

2. Rappels - Contexte de l'étude

Marine JOSSE, rappelle quelques éléments de contexte de l'étude, déjà présentés lors des précédentes réunions :

- Le périmètre du SIEP du Santerre
- Contexte qualitatif des deux champs captant
- Contexte de l'étude
- Rappel du planning et du financement de l'étude
- Environnement du champ captant. Cette aire opérationnelle s'étend sur une surface de 26 km² et concerne 8 communes avec Hypercourt.
- Présentation des communes à enjeux eau dans l'AAC

Claire JULLIEN décrit la méthode utilisée pour définir la vulnérabilité intrinsèque. La définition de cette vulnérabilité a été réalisée sur la base d'une approche multicritère, définie par le BRGM. Au vu du contexte des champs captant de Potte et Morchain, la méthode DRASTIC pour un aquifère continu a été choisie.



Cette méthode repose sur le croisement de 5 paramètres :

- ✓ *Pouvoir Filtrant des Sols (S),*
- ✓ *Aléa au ruissellement (R),*
- ✓ *Epaisseur de la zone non saturée(HZNS),*
- ✓ *Perméabilité de la zone non saturée(KZNS),*
- ✓ *Perméabilité de l'aquifère (Kaq).*

La résultante du croisement multicritère est une carte de vulnérabilité de l'AAC opérationnelle caractérisée par une vulnérabilité modérée pour 75%, localisée sur les plateaux, une vulnérabilité élevée pour 13% située dans les vallées secondaires et une vulnérabilité très élevée dans les deux vallées principales où siègent les deux champs captant représentant 8% de la surface de l'AAC opérationnelle.

A noter que la cartographie de la vulnérabilité intrinsèque n'est pas reprise dans les zones artificialisées, étant donné qu'aucun sondage pédologique n'a été réalisé.

Perrine GAMEZ rappelle les objectifs du Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP). Puis elle présente la méthodologie mise en place pour réaliser les diagnostics agricoles.

3. Présentation du diagnostic agricole

Avant de lancer les diagnostics, une première phase d'identification a permis de recenser tous les agriculteurs qui cultivent au moins une parcelle dans l'AAC. La réunion publique qui a eu lieu le 9 février a permis de rencontrer beaucoup d'exploitants et de leur expliquer la démarche.

Ainsi, il a été mis en avant que 7 agriculteurs ont plus de 80 % de leur exploitation dans l'AAC et 16 exploitations ont plus de 46 ha dans l'AAC.

Les diagnostics agricoles se sont déroulés en 3 grandes phases :

- 1) Le diagnostic d'exploitation : rendez-vous sur le corps de ferme avec l'exploitant pour échanger sur ses pratiques et collecter les données pour calculer les indicateurs. Les membres du COPIL ont validé l'année 2016 comme année de référence pour les calculs d'indicateurs.
- 2) Le diagnostic des parcelles : selon la méthode AQUAPLAINE® qui permet d'identifier les modes de circulation de l'eau excédentaire, pouvant provoquer un transfert vers les ressources en eau.
- 3) Le rendu individuel : remise des résultats avec la proposition d'actions adaptées et validées par l'exploitant.



Toutes les données individuelles ont été synthétisées pour produire des données globales à l'échelle de l'AAC.

26 agriculteurs ont pris part à la démarche et réalisé le diagnostic. La surface diagnostiquée est de 1844 ha, soit **79% de la SAU du territoire, et 94 % des surfaces les plus sensibles.**

Les résultats attendus montrent les actions mises en place pour limiter les pollutions ponctuelles ou les pollutions diffuses.

Les **pollutions ponctuelles** surviennent essentiellement sur le corps de ferme. Ainsi :

- **Tous les agriculteurs** diagnostiqués **ont mis en place une protection** vis-à-vis de la ressource en eau lors du remplissage du pulvérisateur.
- **14 agriculteurs, dont 5 dans l'AAC**, disposent d'un moyen pour prévenir du débordement (volucompteur à arrêt automatique, cuve intermédiaire, ...)
- **6 dont 2 dans l'AAC** sont équipés d'un **système de traitement des effluents type Phytobac.**
- **10 agriculteurs gèrent correctement les fonds de cuve au champ après une dilution au 1/100^{ème}.**

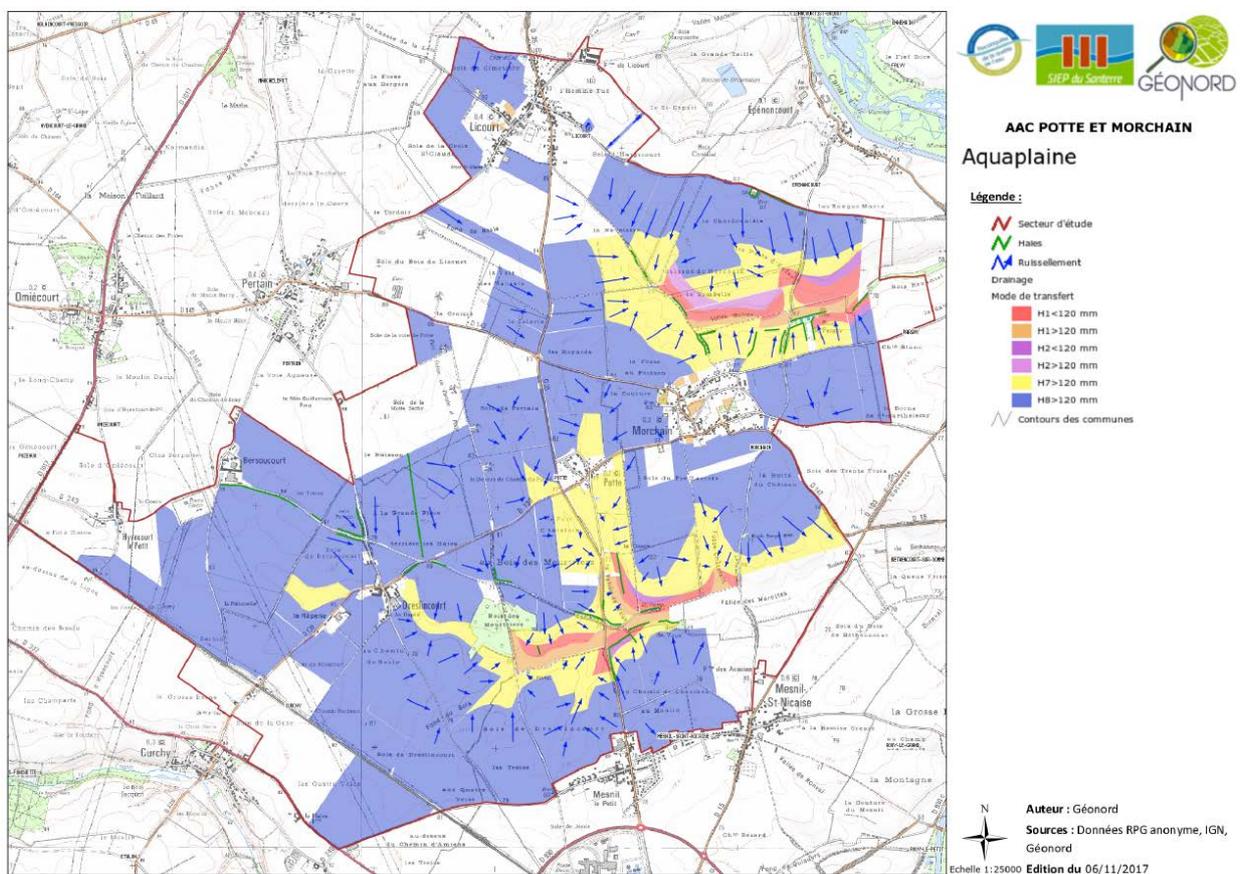
Perrine GAMEZ présente les résultats des leviers mis en place pour optimiser la **fertilisation et l'usage des produits phytosanitaires en 2016** :

- 17 productions ont été recensées en 2016 dans l'AAC
- Les trois cultures principales sont le blé, la pomme de terre et la betterave (78% de la surface)
- 25/26 agriculteurs ont une diversité des assolements, avec au moins 4 cultures implantées
- 25/26 réalisent des reliquats azotés en sortie d'hiver dont 15 sur plus de 50% de la surface de leur exploitation
- 17 agriculteurs ont recours à des outils d'aide à la décision pour ajuster la fertilisation, couvrant plus de 63% de la surface pilotable
- Les indicateurs mesurés comme la BGA et les IFT sont élevées dû au contexte de l'année exceptionnelle
- 6 agriculteurs utilisent des Outils d'Aide à la Décision (OAD) pour le raisonnement des interventions phytosanitaires
- Les agriculteurs travaillent avec plusieurs partenaires comme les coopératives, négociants, Chambre d'Agriculture ou le CETA.

- Sur 17% de la surface diagnostiquée dans l'AAC des techniques alternatives comme le faux-semis ou le binage ont été employées en 2016.

Perrine GAMEZ présente les résultats du **diagnostic parcellaire**. La méthode utilisée est l'AQUAPLAINE, méthode développée par ARVALIS. Elle permet d'identifier les modes de circulation de l'eau excédentaire, pouvant provoquer un transfert vers les eaux souterraines. Ainsi dans l'AAC, **6 modes de transfert ont été mis en évidence**.

Ainsi, 76% des sols ont un risque de transfert des molécules phytosanitaires, soit par **ruissellement (73%)**, soit par infiltration rapide (3%).



Perrine GAMEZ résume les principaux résultats du diagnostic agricole et rappelle la bonne adhésion des agriculteurs dans la démarche.

4. Présentation du diagnostic non agricole

Claire JULLIEN présente la partie non agricole, où les thématiques suivantes seront abordées dans le cadre du diagnostic :

- ✓ Assainissement (pour les communes dont les centres bourgs sont compris dans l'AAC)
- ✓ Epandage



- ✓ Activités artisanales et industrielles
- ✓ Autres activités urbaines : dépôts, décharges, carrières ouvrages souterrains,
- ✓ Canal Seine Nord Europe
- ✓ Produits phytosanitaires non agricole
- ✓ Recensement des scolaires

Le diagnostic non agricole a été réalisé sur la base de campagne terrain, de rencontres avec les acteurs du terrain et sur en consultant les bases de données existantes.

Thématique Assainissement

Les 3 communes (Potte, Morchain, Licourt) et les 2 lieux-dits (Hyencourt-le-Petit – commune d'Hypercourt et Dreslincourt – commune de Curchy) sont en zonage d'assainissement non collectif.

Les deux SPANC du Pays Neslois et du pays Hamois, maintenant regroupés dans la Communauté de Communes de l'Est de la Somme ont été rencontrés en juin 2017.

Selon les informations communiquées en été 2017, **47% des ANC situées sur l'AAC sont classés non conformes** (43% d'installations sont conformes et 10% des installations n'ont pas été contrôlées).

Mme Sandrine PETIT demande à ce que les installations avec rejet direct dans des puits d'infiltration dans les zones à vulnérabilité fortes à très fortes soient recensées de manière à pouvoir hiérarchiser les actions à mener rapidement. Ces données n'ont pas été transmises au stade du diagnostic mais seront à approfondir avec les SPANC pendant l'élaboration du programme d'action.

Seul le lieu-dit de Bersaucourt (commune d'Hypercourt) est en zonage d'assainissement collectif. Les effluents sont rejetés dans la station de traitement de Pertain via une station de refoulement située à Bersaucourt.

La gestion des eaux pluviales : les mares et bassins de récupération des eaux pluviales ont été recensés sur l'AAC. Une cartographie a également été produite pour permettre leur localisation.

Les pratiques d'épandage sur l'AAC : les informations ont été transmises par la Chambre d'Agriculture. Aucune boue urbaine, y compris les boues de la station d'Achères ne sont pas épandues sur l'AAC. Deux plans d'épandage industriels sont concernés par l'AAC pour une surface autorisée de 1235 ha, et également un plan d'épandage d'élevage pour une surface autorisée de 60ha.



Thématique Activités Industrielles et Artisanales

Concernant les activités historiques, aucun site BASOL (site sur lequel il y existe une pollution avérée de la nappe et/ou des sols) n'est recensé sur l'AAC. 14 sites BASIAS (sites sur lesquels il y'a eu manipulation de produits pouvant impactés la nappe et/ou le sol) ont été recensés. Seuls 4 sites BASIAS ont pu être localisés précisément d'après les informations de la base de données.

5 sites ICPE (Installation Classées pour la Protection de l'Environnement) sont situés sur l'AAC.

A noter que le site ICPE Tereos Syral est situé sur la commune de Mesnil-Saint-Nicaise, mais en dehors de l'AAC. Ce site exploite 3 forages dont 1 situé sur l'AAC en amont hydraulique du champ captant de Potte. Le volume pompé sur le forage situé dans l'AAC était de 1 600 000 m³ en 2016. Le volume pompé sur les 3 forages est de l'ordre de 7 millions de m³. Une rencontre avec la Responsable Environnement du site a été réalisée en juin 2017.

14 activités sont listées dans les bases de données de la CCI (Chambre de Commerce et de l'Industrie) et la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) sur le territoire de l'AAC. Ces données ont également pu être complétées par les informations des maires rencontrés.

Thématique Autres Activités Urbaines

Les dépôts sauvages et les anciennes décharges ont été recensées sur toute l'AAC via les enquêtes terrain et les informations communiquées par les maires.

37 ouvrages souterrains ont également été cartographiés sur l'AAC selon leur usage avec les données de la Base de données du Sous-Sol. Ces données ont été complétées avec la base de données de l'Agence de l'Eau.

Le projet du **Canal Seine Nord Europe** traverse la limite Nord-Est de l'AAC. Deux représentantes de VNF sont venues rencontrer le SIEP en février 2017 pour échanger sur l'ORQUE de Potte et Morchain. VNF prescrira des mesures de vigilances aux entreprises lors de la réalisation des travaux sur le territoire de l'AAC.

Thématique Phytosanitaires Non Agricoles

Communes :

6 communes ont été rencontrées pour échanger sur leurs usages et pratiques en matière d'entretien de leurs espaces verts. Il a été évoqué pendant ces entretiens la Loi Labbé qui interdit l'usage de produit phytosanitaires pour les personnes publiques (à l'exception de certaines zones comme les cimetières, les terrains sportifs clos) et l'échéance pour les particuliers de l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires dès 2019.



Les 6 communes mettent en place des méthodes alternatives (paillage, désherbage manuel, thermique...).

Conseil Départemental de la Somme :

Aucun usage de produits phytosanitaires depuis 2012.

SNCF :

L'AAC est concernée par la ligne reliant Amiens à Laon. La SNCF a communiqué après plusieurs demandes les matières actives utilisées sur la ligne pour la période 2014-2017.

Ces substances actives sont surveillées sur les deux champs captant à l'exception de l'**Amitrole** et du **Thiocyanate d'ammonium**. Les substances utilisées et mesurées sur les deux champs captant sont toujours inférieures à la limite de quantification pour la période 2014-2017.

Zone Boisées :

Le Bois concerné est « le Bois des Meurtriers ». Plusieurs propriétaires se répartissent la surface boisée sans document de gestion durable.

Les particuliers :

De nombreux jardins et potagers sont présents sur l'AAC. Un travail de sensibilisation devra être réalisé via le programme d'action au vu de la Loi Labbé qui interdit la vente de produits phytosanitaires au 1^{er} janvier 2019.

Thématique communication

Recensement des scolaires :

Deux écoles maternelles et 7 écoles élémentaires sont situées sur les communes concernées par l'AAC, ce qui représente 278 élèves.

5. Suite à donner

Marine JOSSE informe que pour construire le programme d'actions, des groupes de travail seront organisés.

Pour la partie agricole, deux groupes sont prévus dont le premier se tiendra courant janvier.

Pour la partie non agricole, un groupe de travail sera planifié durant le premier trimestre 2018.

Un comité de pilotage suivi d'une réunion publique validera et présentera les résultats de la démarche.



Philippe CHEVAL remercie les membres du COPIL pour leur investissement dans la démarche et rappelle que la préservation de l'eau est un enjeu majeur et collectif.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CHEVAL lève la séance à 11h25.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr